

# Module FFA CF-AF : animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes

## Certificat FSEA Formateur/Formatrice Animation de formations

### À qui s'adresse la formation?

Ce module s'adresse à toute personne active en tant que formateur/formatrice d'adultes, à temps plein ou occasionnellement, et qui désire développer ses compétences dans l'animation de sessions pour des groupes d'adultes.



### Compétences visées

A la fin du module, le/la participant(e) sera capable de préparer, d'animer, de planifier et d'évaluer des sessions de formation destinées à des groupes d'adultes dans son domaine spécifique, sur la base de concepts, de plans de formations et de supports didactiques donnés.

### Concept

Ce module « Animation de formations » est une entrée au niveau I du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes.

Son format hybride favorise la possibilité d'avoir des groupes de participants issus de régions, de contextes professionnels différents, chacun(e) venant avec ses problématiques, son vécu de formateur/formatrice. Ce choix répond aussi à des enjeux économiques et écologiques et la diversité du public va mettre en évidence la subjectivité dans l'appréciation de la compétence.

La charge de travail est estimée à environ 255 heures d'investissement personnel sous forme de journées de cours en présentiel et à distance ainsi que de travaux individuels et collectifs à réaliser entre les journées de formation.

Le travail hors classe, 165 heures dont 85 heures guidées, se compose de tâches individuelles et collectives sous forme de lectures, de visionnages, d'exercices et de réalisation de travaux. Il soutient l'émergence d'une communauté de pairs, avec feedback et soutien réguliers.

Le travail en contact, 91 heures, se concentre sur une revue approfondie et en nuances des concepts, restitution et d'analyse des productions.

Ce module fournit les bases nécessaires aux formateurs désirant obtenir une qualification reconnue au niveau national par les institutions de formation continue et fait partie du standard de qualité eduQva.

Le descriptif détaillé, y compris la liste des compétences développées et attestées dans le module, sont disponibles sur [le site de la FSEA](#).

## **Contenus**

- Bases de l'apprentissage et de l'enseignement spécifiques aux adultes
- Préférences, styles et types d'apprentissages
- Modèles de processus d'apprentissage et planification didactique détaillée des unités d'apprentissage
- Compétences et objectifs d'apprentissage, formulation des objectifs
- Choix des contenus d'apprentissage
- Diversité des méthodes et des formes sociales dans la formation des adultes
- Méthodes et formes d'apprentissage dans différentes phases et contextes d'apprentissage
- Formes d'apprentissage coopératives, supervision des travaux de groupe
- Utilisation de médias et de matériel de cours analogiques et basés sur la technologie
- Conception de tâches d'apprentissage et de missions d'apprentissage, instruction et encadrement des activités d'apprentissage
- Perception de la situation d'apprentissage, adaptation de la planification détaillée en cas de besoin
- Méthodes simples pour sécuriser les acquis de l'apprentissage, vérifier les objectifs et évaluation des séquences d'apprentissage
- Image de l'individu et principes andragogiques fondamentaux
- Bases de la communication dans les situations d'apprentissage
- Diversité dans le contexte du développement des groupes
- Aspects d'un climat favorisant l'apprentissage, définition et respect des règles de la communication
- Discussion axée sur les objectifs et les participants, principes de base de la modération
- Gestion des troubles et des conflits dans les groupes d'apprentissage
- Compréhension de l'apprentissage, attitudes et rôles en tant que formateur/formatrice

## **Prérequis, conditions d'obtention et évaluation des acquis**

### **Prérequis :**

Vous disposez de compétences dans votre domaine professionnel spécifique. Une expérience préalable ou en cours dans la formation d'adultes est fortement recommandée.

Pour l'obtention du certificat, une attestation de pratique sera exigée (voir sous conditions d'obtention).

### Conditions d'obtention du module :

- Participation active à la formation durant les heures en contact prescrites (taux de présence : au moins 80%) et participation aux activités asynchrones à distance.
- Obtenir l'appréciation « Acquis » dans le justificatif de compétences délivré par le/la formateur/formatrice du module.
- Réflexion régulière sur son propre processus d'apprentissage à l'aide d'un portfolio. La réflexion doit être effectuée par écrit et sera attestée par le/la responsable de module. La réflexion ne fait pas l'objet d'évaluation qualifiante, mais doit être fournie.
- Attestation d'une expérience pratique dans la formation d'adultes sur une durée d'au moins 2 ans, à temps partiel, pour un total de 150 heures dont au moins 100 heures consacrées à l'accompagnement de groupe.

### Evaluation des acquis :

La validation des compétences de ce module comprend une démonstration pratique documentée (brève séquence de formation) au sein du groupe de pairs ainsi qu'un entretien de feedback avec le/la formateur/formatrice du cours.



## Reconnaissance

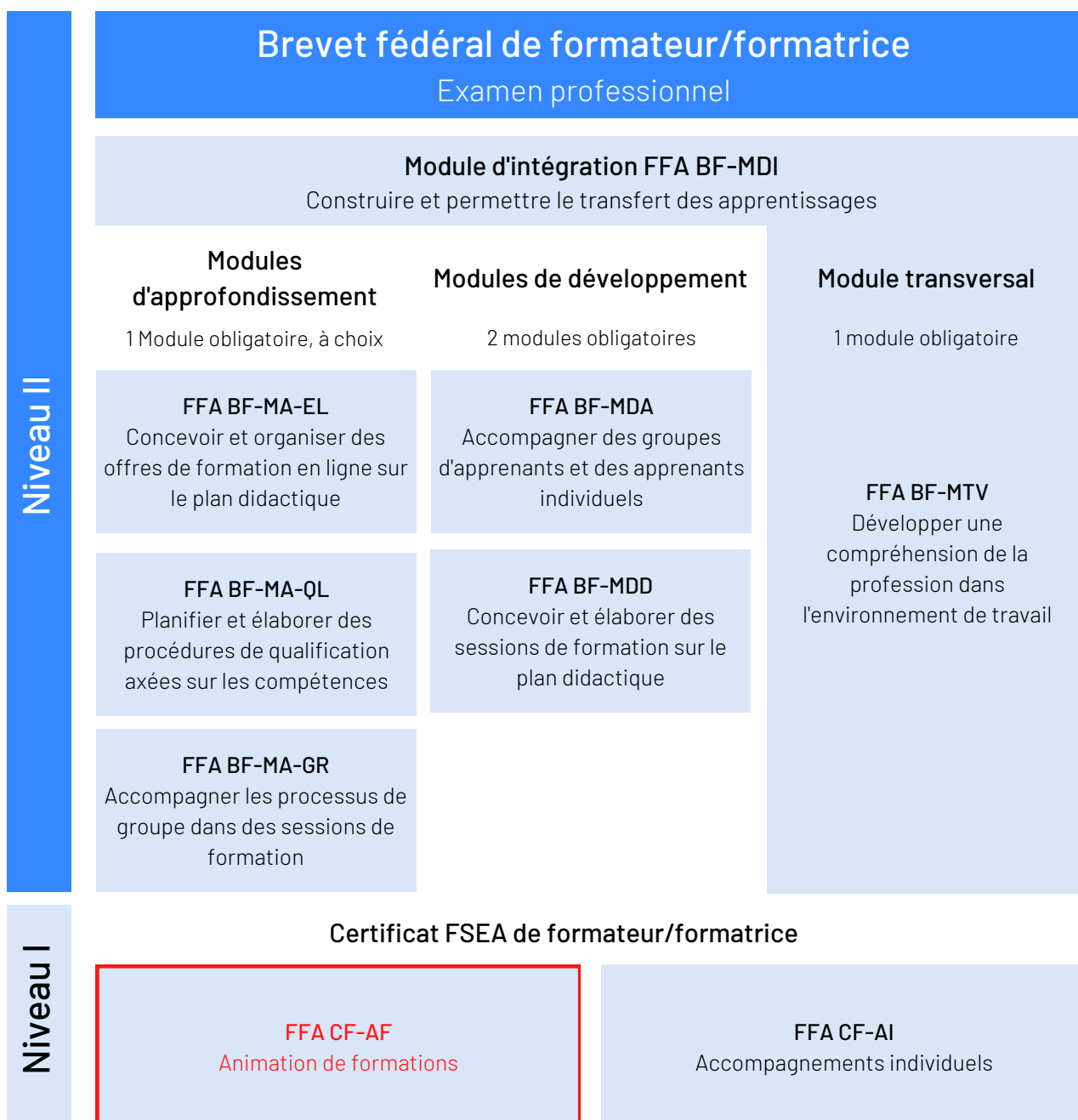
Vous recevez une attestation de suivi de cours CPI Formations à la fin de cette formation, pour autant que votre taux de présence atteigne 80%.

Dès que vous aurez obtenu la mention « Acquis » pour votre démonstration pratique et que vous nous aurez fourni « l'attestation de pratique », le certificat modulaire FFA CF-AF vous sera délivré.

## Vue générale du parcours menant au BFFA

Les personnes détentrices du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes « sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions. Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant dans son processus d'apprentissage » (art. 2.1 du Règlement concernant le contrôle des évaluations modulaires menant au brevet fédéral de formateur/formatrice du 3 septembre 1999).

Pour passer l'examen du brevet fédéral de formateur/formatrice, les candidats doivent avoir obtenu les certificats des modules ci-dessous :



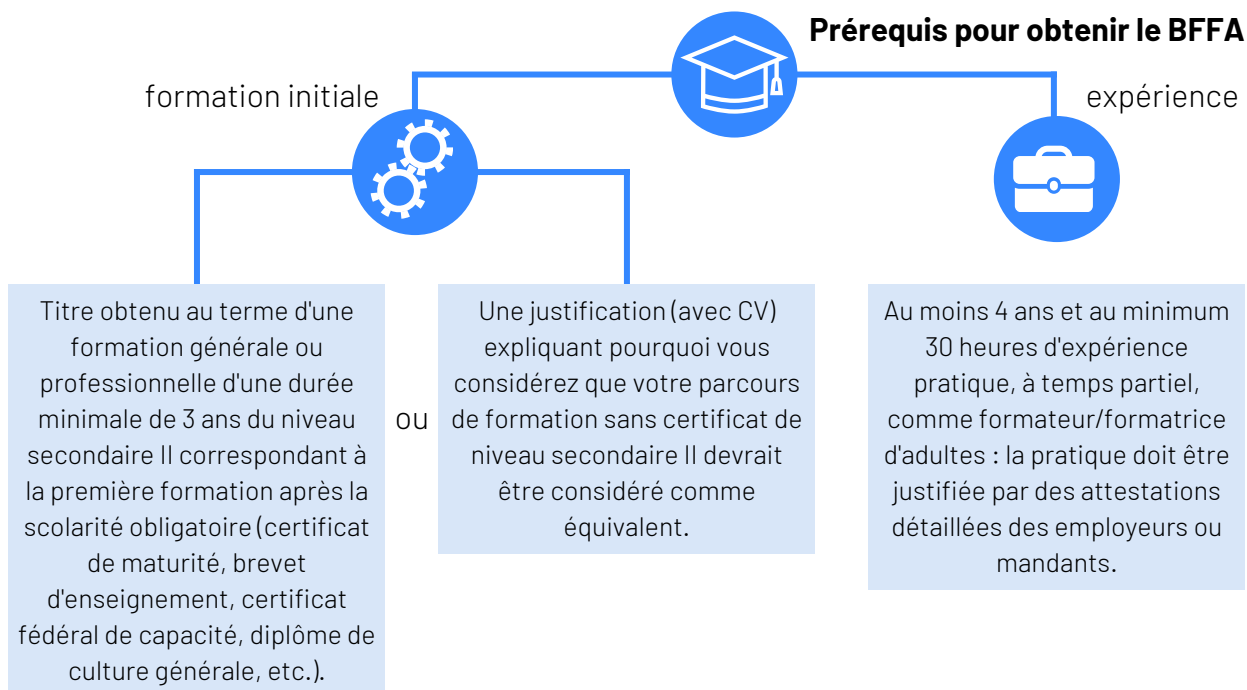
En principe, chaque candidat(e) peut choisir l'ordre dans lequel il/elle va suivre les modules. Cependant, telle que cette formation a été conçue par l'association professionnelle, nous conseillons de commencer par l'un des deux certificats FSEA de formateur/formatrice, modules de base considérés comme premier niveau de qualification. Sa validité n'est pas limitée dans le temps.

Les certificats des modules de développement, le certificat du module transversal et le certificat du module d'intégration ont une validité de 5 ans. Les certificats des modules d'approfondissement ont une validité de 10 ans.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur [le site de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA](#).

## Conditions d'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice

Pour obtenir le brevet fédéral, les prérequis sont les suivants :



## 2 voies pour l'obtention du brevet fédéral

### 1. Suivre les 6 modules, réussir les évaluations et passer avec succès l'examen professionnel

Dès l'obtention des 6 certificats modulaires requis, les participants remplissant toutes les conditions peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès du Secrétariat de la FSEA.

### 2. Demander une reconnaissance et une validation des acquis

« La validation des acquis est la procédure par laquelle une institution, une école, une autorité reconnaît que des compétences, résultant d'une formation formelle ou non formelle, ou de l'expérience, ont la même valeur que celle d'un titre donné. Les procédures de validation des acquis favorisent le principe de l'apprentissage tout au long de la vie et encouragent la qualification professionnelle » (Validation des acquis – Guide national, mai 2007).

La procédure en reconnaissance et de validation des acquis est une démarche individuelle. L'ensemble de la procédure et les coûts sont disponibles sur le site de la FSEA.

Le secrétariat de l'association faîtière se tient à votre disposition pour vous renseigner :

Fédération suisse pour la formation continue FSEA

Rue de Genève 88b, 1004 Lausanne

Tél. : 022 994 20 10 / E-mail : fsea@alice.ch

[Site internet](#)

## Financement de la formation

La politique fédérale de subventionnement de la formation professionnelle supérieure permet aux personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi des cours préparatoires et qui passent un examen fédéral, de pouvoir demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires suivis. Cette subvention est indépendante de la réussite à l'examen.

[Plus d'informations](#)